

Catastrophe naturelle pour la sécheresse 2019

La Mairie va monter un dossier de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2019, si vous avez constaté des dégâts sur votre maison, vous pouvez faire parvenir votre dossier avant le 25 août en Mairie.

Certains habitants de la commune ont signalé à la mairie en 2019 des désordres dans le bâti de leurs habitations : fissures dans les murs entres autres, qu'ils estimaient dus à un phénomène de sécheresse réhydratation des sols pour l'année 2018.

La demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle sécheresse réhydratation des sols déposée par la commune en août 2019 pour 2018 a été refusée par la commission nationale catastrophe naturelle en première instance et en recours gracieux, car au regard des données recueillies par Météo-France, il apparaissait que les niveaux d'humidité des sols superficiels de la commune ne révélaient pas de sécheresse géotechnique anormale pour aucune des quatre saisons de l'année 2018.

L'année 2019 ayant également connue une période de sécheresse, nous invitons les habitants à signaler à la mairie des désordres survenus en 2019 qui pourraient justifier de la part de la commune une nouvelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2019.

Ces signalements à adresser à la mairie avant fin août 2020 seront accompagnés d'éléments de nature à les caractériser : photos des désordre datés (avant/après), plan de situation etc... pour démontrer qu'ils sont bien dus à un épisode survenu en 2019 et argumenter le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le Maire
Sophie CHAMOULAUD